



FILIÈRE BOIS/COUVERTURE



DIPLOME / QUALIFICATION

Mention Complémentaire Zinguerie

La qualification de ce diplômé s'applique aux ouvrages de protection contre les eaux de pluie et aux ouvrages de collecte et d'évacuation de ces eaux, en dehors des travaux de couverture proprement dite.



Modalité d'évaluation : en CCF (Contrôle en cours de formation), il s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

A l'issue de sa formation, le titulaire de la MC Zinguerie sera un ouvrier professionnel du bâtiment qui, en respectant les normes fixées par le DTU, sera capable de :

- Préparer et organiser un chantier
- Prendre des mesures, façonner et souder des éléments métalliques
- Réaliser des ouvrages de zinguerie

CONTENU DE LA FORMATION & MODALITES PEDAGOGIQUES

Enseignements professionnels

S'initier à la soudure

- Soudures lisses renforcées

Mettre en œuvre sur ardoise ou tuiles à emboîtement différents éléments

- Ventilations cylindriques
- Bandes d'égout
- Entourages de souches de cheminées
- Noues métalliques

Maitriser la pose d'ouvrages de recueil et d'évacuation des eaux pluviales

- Gouttières ½ rondes
- Tuyaux de descente
- Gouttières nantaises ou havraises
- Chéneau

Façonner des décorations en Zinc

- Epis et membrons

Mettre en œuvre des couvertures métalliques et bardages

- Tasseaux et joint debout

Modules spécifiques

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Habilitation Electrique
- Journées techniques

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Alternance CFA/Entreprise basée sur une pédagogie active

En présentiel :

- Cas pratiques en ateliers
- Etude de cas en centre de ressources

A distance : accès possible à des supports pédagogiques relatifs aux enseignements technologiques

FICHE DÉTAILLÉE



DATES / DURÉE / RYTHME

Entrée en septembre - possibilité en cours d'année

- Parcours en 1 an : 420 heures
- Possibilité de personnaliser le parcours en fonction de votre expérience et de vos acquis

Rythme d'alternance : en général 1 semaine CFA / 2 semaines entreprise



LIEU DE FORMATION

BTP CFA 86 : Saint Benoît



PUBLIC CONCERNÉ

En apprentissage :

- Agé de 16 ans à 29 ans révolus, 15 ans au début de la formation, si sortie de 3^{ème}
- Dérogation d'âge nous consulter

En formation continue :

- En contrat de professionnalisation
- Agé de 16 ans à 25 ans révolus,
- Dérogation d'âge pour les demandeurs d'emploi, nous consulter

MODALITES D'ACCES

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dans le secteur d'activité du diplôme.

PRE-REQUIS

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- CAP / BEP / BP Couverture
 - CAP Monteur Installations Sanitaires ou Thermiques
- Et/ou test de positionnement



METIERS VISES

- Zingueur
- Compagnon Zingueur



SUITE DE PARCOURS

Possibilité d'accéder à :

- BP Couvreur
- CAP Domaine Bois et Couverture (Charpentier, etc.)
- CAP Autre domaine

Inscription - nous contacter :

BTP CFA 16 : 05.45.90.14.11
veronique.malgogne@ccca-btp.fr

BTP CFA 17 : 05.46.74.37.22
valerie.mousseron@ccca-btp.fr

BTP CFA 86 : 05.49.57.52.65
sandrine.gauci@ccca-btp.fr

BTP CFA Poitou-Charentes :
05.49.57.11.33
btpcfa.poitoucharentes@ccca-btp.fr

Notre site internet :
<https://www.btpcfa-poitou-charentes.fr>

NOS CHIFFRES CLÉS

15

APPRENTIS
FORMES EN 2020

100%

DE SATISFACTION

93 %

DE REUSSITE A
L'EXAMEN

1

ABANDONS /
RUPTURES

100 %

D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
OU POURSUITE
D'ETUDE

MOYENS PEDAGOGIQUES



MOYENS MATERIELS

Plateaux techniques équipés de matériels professionnels (postes et outillages individuels et/ou collectifs)

Des salles de formations adaptées aux enseignements technologiques et généraux



INTERVENANTS

Des formateurs experts du domaine professionnel
Une équipe chargée de l'animation et du suivi socio-éducatif



RÉFÉRENT HANDICAP

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.
Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation :
Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise conformément à la grille tarifaire de France Compétences

Formation continue :
Selon votre situation, nous consulter

